



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

N° 37 du 6 septembre 2019

REFORME DES RETRAITES : LANCEMENT DE LA 2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

Jeudi 5 septembre, la CFDT¹ a été reçue à Matignon par le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, par la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès BUZYN, et par le Haut-commissaire au gouvernement à la réforme des retraites, Jean-Paul DELEVOYE.

Cette réunion bilatérale marque le début de la 2^{ème} phase de la concertation, et fait suite à la remise du rapport du Haut-commissariat à la réforme des retraites (HCRR), « Pour un système universel des retraites », le 18 juillet dernier.

La CFDT a précisé qu'un certain nombre de propositions formulées dans ce rapport correspondaient aux orientations que la CFDT porte depuis de nombreuses années : renforcement de notre système en répartition par le choix de la contributivité et de la solidarité, harmonisation des modes de calcul des droits (points), maintien des carrières longues, intégration des primes, majoration de pension dès le premier enfant.

Elle a par contre insisté sur ce qui devra être modifié dans les préconisations du HCRR, ou ce qui manque : meilleure prise en compte de la pénibilité, une plus grande générosité envers les basses pensions, aménagement des fins de carrières (notamment par la retraite progressive).

Elle a aussi rappelé son exigence quant aux modalités de transition : montée en charge progressive pour ne pas pénaliser les individus, garantie des droits acquis avant la réforme, mesures d'accompagnement pour certaines professions et régimes spéciaux.

¹ La délégation CFDT était composée de Laurent BERGER, secrétaire général, Frédéric SEVE, secrétaire national en charge des retraites, Sonia BUSCARINI, responsable du service protection sociale de la confédération et Virginie AUBIN, secrétaire confédérale en charge des retraites.

La CFDT a enfin rappelé ses lignes rouges, tant sur l'âge collectif du taux plein à 64 ans, mesure injuste et inutile, que sur le caractère strictement financier de la réforme : pour la CFDT, l'objectif de cette réforme, c'est d'apporter plus de justice sociale et d'équité dans le calcul des droits, de créer des droits nouveaux, pour réparer les injustices qui existent aujourd'hui et de prendre en compte les nouvelles aspirations des travailleurs.

Sur la méthode et le calendrier, la CFDT a confirmé sa volonté de participer pleinement à cette nouvelle phase de concertation, en prenant le temps de la discussion, mais en clarifiant rapidement les modalités et les échéances. Il faut en particulier préciser comment vont s'articuler la concertation avec les partenaires sociaux, la consultation citoyenne et la concertation sectorielle issue des 42 régimes.

Après avoir reçu l'ensemble des partenaires sociaux, le Premier ministre devrait préciser la méthode et le calendrier de la concertation dans le courant de la semaine prochaine.